

2021/12/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/07

Objet : Attribution des subventions aux associations intervenantes sur des projets d'Éducatives Artistiques et culturelles (EAC) sur le territoire intercommunal, dans le cadre du Contrat Territorial pour l'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC)

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

Étaient excusés : DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
64	38	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°20191209 du Conseil communautaire en date du 05 décembre 2019 autorisant le SLO à signer la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et l'Education Nationale pour une durée de 3 ans (2019-2022) ;

Vu la délibération n°20210430 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2021 votant le budget primitif de l'exercice 2021 du budget général ;

Le Président rappelle que La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le ministère de la culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont signé en décembre 2019 une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), visant à favoriser un large accès aux arts et à la culture des jeunes, et au-delà, de tous les habitants.

À la suite de :

- L'appel à candidature lancé par la Communauté de communes auprès des associations artistiques et culturelles du territoire.

- L'appel à projet de l'Education Nationale, via la plateforme Adage (dépôt des dossiers par les établissements scolaires), deux commissions partenariales entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales impliquées se sont tenues, le 11 juin et le 18 novembre 2021 dernier pour étudier chaque candidature.

La Communauté de communes est chargée de déterminer le montant de la subvention à allouer pour chaque dossier sélectionné concernant des projets EAC sur le territoire, dans la limite du montant inscrit au budget. La commission « culture et vie associative » s'est réunie, mercredi 24 novembre, afin d'étudier les projets.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Associations porteuses / acteurs culturels	Etablissements scolaires concernés	Projets	Disciplines	Montants
REPORT				
Des Racines et du Cirque	E.P ARS	"Théâtre et cirque dans la liaison école-collège"	Arts du cirque et arts de la rue / théâtre et marionnettes	4 891,00 €
	E.P SOUS-PARSAT			
	CLG Claude Chabrol - AHUN			
AGORA	E.M Camille Riffaterre - BOURGANEUF	"3, 4, Musique"	Musique et danse	2 370,00 €
NOUVEAUX PROJETS				
En avant marche	Lycée Pro Delphine Gay - BOURGANEUF	Projet théâtre pour le chef d'œuvre des élèves de CAP AEPE	Théâtre, expression dramatique, marionnettes	600,00 €
Instants Libres	Lycée Pro Delphine Gay - BOURGANEUF	"Réalisation d'un court-métrage s'appuyant sur l'utilisation des réseaux sociaux chez les adolescents, en lien avec le texte et la création « Le gardien de mon frère », abordant les thèmes Adolescence-Homosexualité-Famille-Ruralité"	Théâtre, expression dramatique, marionnettes / Cinéma, audiovisuel	4 500,00 €

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le Théâtre,

SLOX

ID : 023-200067189-20211207-20211207-DE

Emile a une vache	E.P ROYERE DE VASSIVIERE	"Petit plan(t)"	dramatique, marionnettes	
Les amis de la pierre de Masgot	E.P SOUS-PARSAT	"Taille et sculpture sur pierre, un bestiaire fantastique médiéval"	Architecture / Patrimoine	2 880,00 €
Télémillévaches	CLG Jean Picart Le Doux BOURGANEUF	Technique de prises de son et de montage pour le JTLD	Arts numériques / cinéma, audiovisuel	500,00 €
La bûche à bouche	E.P LE MONTEIL AU VICOMTE	Découverte de la musique électronique et de la MAO	Arts numériques / musique	2 400,00 €
Conte en Creuse	E.P ROYERE DE VASSIVIERE	"sur la route des Roms"	Ecriture / théâtre	1 080,00 €
La Métive	Ecole d'AHUN et ST GEORGES LA POUGE / Collège d'AHUN / Lycée d'AHUN	Pôle-Art	Arts visuels / arts plastiques / arts appliqués	4 000,00 €
Radio Vassivière	CLG Claude Chabrol - AHUN	"Le collège à la radio"	Média et information	800,00 €

24 741,00 €

Le Président rappelle que l'enveloppe budgétaire prévue pour cette action pour l'année 2021 est de 25 000€, (à savoir que l'année 2021 correspond à l'année scolaire 2021-2022).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Valide l'attribution des aides conformément au détail présenté ci-avant ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 023-200067189-20211207-20211207-DE

